

École des Médiateurs CNV

Dans l'esprit des textes et notamment du décret 2012-66 du 20 janvier 2012 précisant les conditions requises pour être médiateur, les organismes professionnels de médiation préconisent la formation continue.

Formation Cycle 2 – Médiation & droit

Module 1

La médiation dans le monde de la justice et du droit

L'École des Médiateurs CNV propose, dans le cadre de ses formations Cycle 2, deux modules de 3 jours chacun axés sur la connaissance du droit au service de la médiation. Le module 1 aborde la thématique de « La médiation dans le monde de la justice et du droit ».

Ce module, s'adresse aux médiateurs ayant suivi l'une des formations Cycle 1 de l'École des Médiateurs CNV.

OBJECTIFS

Permettre au médiateur CNV de développer une culture juridique pour collaborer avec les acteurs du monde de la justice et du droit par l'acquisition :

- d'une compréhension renforcée de la médiation et des notions de litiges et conflits;
- de connaissances utiles, sur les institutions judiciaires et leurs acteurs, pour l'exercice de sa fonction;
- de réflexes pour aborder la terminologie juridique en médiation ;
- des conditions nécessaires pour garantir la posture de médiateur CNV dans une médiation judiciaire ou une médiation conventionnelle en présence d'avocats ;
- des spécificités de la médiation en présence d'avocats ;

Permettre au médiateur CNV de mener une médiation judiciaire ou conventionnelle en présence d'avocats ;

PROGRAMME DES 3 JOURS DE FORMATION

- médiation et philosophie du droit : sources du droit, hiérarchie des normes ... ;
- ordre juridictionnel et acteurs du monde judiciaire ;
- droit et jurisprudence régissant la médiation et la fonction de médiateur ;
- médiation et autres modes de résolution de conflits encadrés par le droit : procédures contentieuses, collaboratives, participatives... ;
- rôle et place des avocats dans la médiation ;
- éthique et déontologie du médiateur et de l'avocat, sens, distinction et complémentarité ;
- Cadre et processus d'une médiation en présence d'avocats ;
- Mise en situation d'une médiation judiciaire en présence des avocats.

Ce programme de 3 jours comprend 1 journée de théorie et 2 journées de pratique.

CAPACITES DÉVELOPPÉES

- Etre à l'aise face à la terminologie juridique, aux acteurs du monde judiciaire et aux questions juridiques abordées en médiation.
- Savoir répondre aux demandes de médiations judiciaires et discerner si la médiation peut être utile ou pas;
- Collaborer avec efficacité avec les professionnels du droit ;
- Rester garant de sa posture de médiateur CNV lors d'une médiation judiciaire ou conventionnelle en présence d'avocats.

MÉTHODES

Apports théoriques,
Partages d'expériences,
Ateliers de recherche et de réflexion,
Mises en situation,
Coaching personnalisé
Bibliographie

PUBLIC

Les médiateurs ayant suivi l'une des formations Cycle 1 de l'École des Médiateurs CNV et, sur demande, tout médiateur justifiant d'une formation à la médiation et à la CNV.

ÉQUIPE

Nathalie Simonnet en co-animation avec des avocats, médiateurs et formateurs de l'équipe pédagogique de l'École des Médiateurs CNV.

DETAILS PRATIQUES

Lieu de formation

A Paris, le lieu sera communiqué lors des inscriptions.

Horaires de formation

- Jour 1 : 9h30 à 18h00
- Jour 2 : de 9h00 à 18h00
- Jour 3 : de 9h00 à 17h00

Soit, 21 heures sur 3 jours

Attestation de formation

A l'issue de la formation, l'École délivre une attestation de formation, précisant les heures effectuées et les compétences acquises et permettant aux médiateurs de justifier de leur formation continue.

Contact pour inscription

Emmanuelle DABBENE

Permanence téléphonique : lundi et mercredi de 9h30 à 12h30 au 06 43 34 22 31

formationmediateurscnv.17@gmail.com